



EPCC DU CHATEAU DE LA ROCHE GUYON
Etablissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial

Extrait du registre des délibérations
 Du Conseil d'administration

Délibération n° 2005 – 48 du 30 novembre 2005

Objet : information sur le programme de restauration du Château :

L'an deux mille cinq, le 30 novembre à 9 heures, s'est réuni au Conseil Général du Val d'Oise, le conseil d'administration de l'E.P.C.C. dûment convoqué le 15 novembre 2005.

Nombre de membres en exercice : 18
 Nombre de membres présents : 10
 Nombre de votants : 11

Etaient présents :

- *Président* : Raymond LAVAUD, vice-président du conseil général du Val d'Oise, président de la commission culture, loisirs, tourisme
- *Représentants de l'Etat* : Jean-François DE CANCHY, directeur régional des affaires culturelles (DRAC Ile de France)
- *Représentant de la commune de La Roche Guyon* : Alain QUENNEVILLE, maire
- *Représentant du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR du Vexin français* : Madame Dominique HERPIN-POULENAT
- *Propriétaire du château* : Guy-Antoine de La ROCHEFOUCAULD

Personnalités qualifiées

- *Personnalité désignée par l'Etat* : Michel TRON, architecte des bâtiments de France
- *Personnalités désignées par le Conseil général* : Bernard TOUBLANC, Directeur de la Caisse d'Epargne Ile de France Nord, Luc-Alain VERVISCH, directeur général adjoint du département du Val d'Oise
- *Personnalité désignée par le propriétaire* : Madame Yolaine de La ROCHEFOUCAULD

Représentant du personnel

- Olivier LOPES

Excusés :

- Jean-Pierre BADY, conseiller maître à la cour des comptes et président du conseil national des Parcs et Jardins
- Robert DAVIOT, conseiller général
- Christophe DURAND, conseiller général (pouvoir donné à Mr LAVAUD)
- Gilles MACRE, conseiller municipal de la commune de La Roche Guyon.
- Alain LEYKINE, conseiller général
- Christian LEYRIT, préfet du Val d'Oise
- Jean-Pierre MULLER, conseiller général
- Guy PARIS, conseiller général

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle
VU le décret n° 2002-1172 du 11 septembre 2002
VU l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2003 créant l'établissement public du château de La Roche Guyon,
VU les statuts de l'EPCC,

Après avoir souligné les retards pris dans l'exécution des travaux de restauration du Château,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

PREND ACTE du retard pris dans la réalisation des programmes de restauration du monument historique depuis 2001,

DEMANDE que soit organisée, d'ici la fin de l'année 2005, une réunion entre la DRAC, l'EPCC, le Conseil général, l'architecte en chef des monuments historiques, l'architecte des bâtiments de France et les propriétaires, pour faire le point sur les aspects techniques et administratifs concernant ces programmations.

LE PRESIDENT DE L'EPCC



Raymond LAVAUD